

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2013

À une assemblée générale des parents de l'école secondaire des Pionniers dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers, 1725, boul. du Carmel, Trois-Rivières, ce **cinquième jour du mois de septembre deux-mille-treize** à dix-neuf heures :

1. Mot de bienvenue

La directrice madame Johanne Alarie se présente et cède la parole à monsieur Pierre Montreuil. Le président du conseil d'établissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous et explique le rôle des parents au sein du conseil d'établissement.

2. Nomination d'une secrétaire

Il est proposé par monsieur Pierre Montreuil que madame Élisabeth Lanneville agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Gervais que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1 Adoption du compte rendu de la dernière assemblée générale

Il est proposé par madame Nathalie Hébert d'adopter le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 5 septembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Présentation du rapport annuel 2012-2013 du conseil d'établissement

Le président du conseil d'établissement, monsieur Montreuil, présente le rapport annuel contenant un bilan des activités du conseil d'établissement.

5. Explications sur la composition et les fonctions :

Le président du conseil d'établissement de l'école fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

5.1 au conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a pour fonction :

- ✓ Adopter le projet éducatif;
- ✓ Approuver le plan de réussite;
- ✓ Approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- ✓ Approuver les règles de conduite;
- ✓ Approuver les modalités d'application du régime pédagogique;
- ✓ Approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ou une modification aux heures d'entrée et de sortie des élèves;
- ✓ Adopter le budget annuel de l'école.

5.2 du comité de parents

Le comité de parents est consulté par la commission scolaire sur :

- ✓ Le plan stratégique de la commission scolaire;
- ✓ La division, l'annexion, la réunion du territoire de la commission scolaire;
- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- ✓ La politique relative au maintien ou à la fermeture d'école;
- ✓ La politique relative aux contributions financières;
- ✓ La répartition des services éducatifs entre les écoles;
- ✓ L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier;
- ✓ Le calendrier scolaire;
- ✓ Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire;
- ✓ Les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire;
- ✓ Les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.

Le comité de parents se réunit en moyenne 9 fois par année.

6. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :

6.1 Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par monsieur Pierre Montreuil de nommer monsieur Denis Lamy pour qu'il agisse à titre de président d'élection.

6.2 Nomination de deux scrutateurs

Aucun scrutateur d'élection n'est nommé.

6.3 Procédure de mises en candidature

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

1. Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter.
2. Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
3. Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
4. S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote.
5. Le vote est secret.
6. Le président d'élection distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
7. Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
8. La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue par le président d'élection.
9. En cas d'égalité, le vote est repris.
10. Le président remercie tous les candidats pour leur disponibilité à participer aux affaires du conseil d'établissement.
11. Après la déclaration d'élection, le président d'élection procède à la destruction des bulletins de vote.

6.4 Poste à pourvoir au conseil d'établissement

Étant donné que six personnes siègent au conseil d'établissement de l'école et que madame Gascon, monsieur Simard et monsieur Veillette ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2012-2013, il y a trois représentants à élire.

À savoir :

Trois parents dont le mandat est d'une durée de deux ans.

Mandat d'un an à terminer :

Madame Josée Grandmont (mandat pour 2013-2014)

Madame Keren Genest (mandat pour 2013-2014)

Monsieur Pierre Montreuil (mandat pour 2013-2014)

6.5 Élection des parents au conseil d'établissement

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures :

Monsieur Patrick Gauthier propose sa candidature.

Madame Chantal Carignan propose sa candidature.

Madame Marjolaine Cloutier propose sa candidature.

Il est proposé par monsieur Denis Lamy de clore la période d'appel de candidatures.

Sont élus par acclamation :

Monsieur Patrick Gauthier (mandat pour l'année 2013-2014 et 2014-2015)

Madame Chantal Carignan (mandat pour l'année 2013-2014 et 2014-2015)

Madame Marjolaine Cloutier (mandat pour l'année 2013-2014 et 2014-2015)

Il est proposé par monsieur Denis Lamy d'accepter les candidatures.

6.6 Élection au poste de représentant des parents au comité de parents de la Commission scolaire

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

Madame Chantal Carignan propose sa candidature au poste de représentante au comité de parents.

Nomination d'un substitut au comité de parents.

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

Madame Marjolaine Cloutier propose sa candidature.

Le président d'élection déclare élues mesdames Chantal Carignan et Marjolaine Cloutier.

7. Présentation de la reddition de comptes du plan de réussite et des grandes orientations du projet éducatif 2010-2015

Madame Johanne Alarie invite monsieur Jonathan Bradley à présenter le document « Reddition de comptes » et livre les grandes lignes du projet éducatif 2010-2015. De plus, il fait la présentation du nouveau programme nommé « Filière métallurgique ».

Madame Renée Gervais remercie monsieur Jonathan Bradley pour l'explication du programme « Filière métallurgique », mais souligne qu'il y a eu des failles au niveau de la communication lorsque le programme a été présenté aux élèves. L'information que les parents ont reçue à la maison n'était pas aussi explicite que ce que monsieur Jonathan Bradley a présenté.

8. Affaires nouvelles

Transport scolaire :

Un parent mentionne que les heures d'embarquement de ses deux enfants sont différentes même s'ils sont à la même adresse. Madame Alarie précise que le transport de nos élèves est organisé par le service du transport de la commission scolaire et non par l'école. Toutefois, le parent est invité à communiquer avec madame Élisabeth Lanneville, qui fera le suivi nécessaire auprès du service du transport, afin de régulariser la situation.

9. Clôture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 59, par madame Josée Grandmont que la séance soit levée.

Président

Direction